

ASSOCIATION MÉDICALE

DE

LA DORDOGNE

AGRÉGÉE

A L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES MÉDECINS DE FRANCE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES 8 SEPTEMBRE 1866

ET 9 JANVIER 1867



PÉRIGUEUX.

IMPRIMERIE BOUCHARIE ET C[°], 7, COURS FÉNELON, ET 3, RUE MATAGUERRE

1867

Z

26

ASSOCIATION MÉDICALE
DE
LA DORDOGNE

AGRÉGÉE
A L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES MÉDECINS DE FRANCE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES 8 SEPTEMBRE 1866
ET 9 JANVIER 1867

PZ2526



BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

PÉRIGUEUX
IMPRIMERIE BOUCHARIE ET C[°], 7, COURS FÉNELON, ET 3, RUE MATAGUERRE

1867

BPZ 2526
1000 2826361

ASSOCIATION MÉDICALE
DE LA DORDOGNE

AGRÉGÉE

A L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES MÉDECINS DE FRANCE

Assemblée générale du 8 septembre 1866,

TENUE A NONTRON,

Sous la présidence

DE M. LE DOCTEUR BARDY-DELISLE.

La séance est ouverte à deux heures.

Etaient présents : MM. Bardy-Delisle, Séguy, Picaud, Profit, Roubenne, Roby-Pavillon, Bonithon, Duteuil, Bossoutrot-Sylvain, Beaussenat, Simon, Rousselot, de Lacrouzille, Guilbert et Guichemerre.

M. le docteur de Valbrune s'excuse de ce que son état de santé l'empêche d'assister à la réunion.

M. le Président, après avoir pris l'avis de la commission administrative, propose l'admission de quatre nouveaux sociétaires : MM. Bonithon, à Nontron ; Boyer, à Négrondes ; Lacombe et Sartre, à Thiviers.

Ces admissions sont prononcées à l'unanimité.

M. le docteur Guilbert donne lecture du compte-rendu suivant des travaux professionnels de la Société depuis 1865 :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Le dernier compte-rendu de nos travaux, a été publié en 1865. Il contenait, vous le savez, 1^o un discours de notre président, où il nous exposait, les progrès qu'à déjà réalisés l'association depuis sa naissance et les promesses qu'elle est appelée à tenir ; 2^o un rapport de M. le docteur Guichemerre sur cette question : *Y a-t-il opportunité, quant à présent, à demander aux pouvoirs publics la révision des lois qui régissent actuellement la médecine.*

Le vote de notre assemblée a été envoyé à l'association générale. Vous verrez dans le dernier annuaire les discours et les votes auxquels ont donné lieu ces graves questions professionnelles, et vous avez eu dans le discours prononcé par notre président à notre réunion du 10 juin un résumé éloquent et concis des séances de l'association générale auxquelles il nous représentait.

Pendant que ces grandes questions étaient soumises au conseil général de l'association, la société locale de la Dordogne n'abdiquait pas son activité, les membres continuaient à se préoccuper, soit individuellement, soit dans nos grandes réunions, de tout ce qui peut élever la profession, sauvegarder nos légitimes intérêts, et rendre service au corps social tout entier, car, vous le savez bien, messieurs, ce qui nous rend si fiers du titre de médecin, c'est que nulle profession n'est appelée à voir et à soulager plus de misères, de quelque nature qu'elles soient, tant de l'ordre moral que de l'ordre physique.

Le travail de M. Achille Simon, couronné d'une médaille d'or par la société de médecine de Marseille, ainsi que nous l'a appris notre président dans notre dernière séance, et honorablement cité par M. Barrier à l'assemblée générale de Paris, peut-être revendiqué comme appartenant à notre société. Aujourd'hui même, d'ailleurs, nous devrons nous occuper de faire entrer dans la pratique une des idées de notre laborieux et savant frère.

La réunion du mois de mai 1865, a été consacrée presque tout entière à l'élection quinquennale pour le renouvellement des membres du bureau. Notre président, par une exquise délicatesse de sentiments, quoique sa nomination appartienne au chef de l'Etat, a voulu une seconde fois tenir son mandat de la confiance de ses confrères. Il a été réélu ainsi que

les autres membres du bureau et de la commission administrative. M. le docteur Picaud a été nommé membre de cette commission dans la même séance en remplacement de M. Monfange, notre regretté confrère, auquel nous avions promis de venir un jour à Nontron. Nous sommes venus, mais lui, la mort l'a empêché de nous attendre.

Dans la réunion de Ribérac, moins nombreuse que nous l'aurions désiré, on a étudié les questions qui nous occupent habituellement; en première ligne l'exercice illégal de la médecine, cette plaie chronique et toujours vive, et quelques propositions renfermées dans le travail de M. Simon.

L'attention, les préoccupations du monde médical étaient alors tout entières au choléra qui n'a pas achevé, même actuellement, de poursuivre ses ravages. Aussi, est-ce avec le plus grand intérêt que nous avons entendu les communications de M. le docteur Duteuil sur cette maladie qu'il a étudiée dans son berceau, sur les bords du Gange et en Cochinchine. Dans la même séance M. le docteur Lacrozille nous a promis un travail sur les procédés hydrotérapiques qui pourraient être mis en usage dans la pratique civile et sur les cas où il conviendrait de les appliquer.

Vous savez, messieurs, pourquoi notre réunion de janvier n'a pas eu lieu. L'assemblée de l'association générale qui se tient d'habitude au commencement de novembre avait dû être retardée à cause de l'épidémie, et il n'y avait aucune question importante qui dût être examinée d'urgence.

Sur la demande d'un certain nombre de nos confrères, la réunion qui devait avoir lieu réglementairement le lendemain de la Saint-Mémoire fut remise au 10 juin pour éviter les préoccupations de plaisir et d'affaires inhérentes aux jours de fête.

C'est dans cette séance que notre président, M. le docteur Bardy-Delisle, dans un exposé que son étendue nous empêche de reproduire, nous a rendu compte des séances de l'Association générale auxquelles il a assisté et des questions qui y ont été discutées.

Il s'est fait aussi l'interprète des sentiments de toute notre Association, en payant un juste tribut de regrets à la mémoire de notre confrère le docteur Foussal.

Voici comment s'est exprimé M. le docteur Bardy-Delisle :

Messieurs,

Notre Association a fait, pendant l'année qui vient de s'écouler, une perte dont le souvenir doit être conservé dans nos actes. Nous avons à regretter, en notre confrère le docteur Foussal, de Beaumont, un des membres de

notre Société les plus considérés et les plus ardemment dévoués à notre œuvre. Il me suffira de vous raconter simplement sa vie pour vous rappeler les titres que possède, à ce douloureux et sympathique hommage, la mémoire de notre confrère.

M. Foussal naquit à Beaumont en 1823. A vingt-deux ans, entraîné par la vocation d'une organisation ardente et énergique, il entra dans la chirurgie de marine. Ses débuts furent rudes : il s'embarqua sur l'escadre de l'amiral Montagnès de Laroque, envoyée sur les côtes occidentales de l'Afrique, station réputée pour ses périls et son insalubrité. Un an après, en 1846, embarqué sur la frégate le *Caraïbe*, il va porter, comme un gage tutélaire de la civilisation européenne, les bienfaits de la vaccine aux peuplades de Dakar, qui étaient décimées par la variole. A la fin de la même année, en station à l'embouchure du Gabon, il brigue le périlleux honneur de remonter le fleuve jusqu'à sa source, sur un frêle navire à vapeur, avec une expédition placée sous les ordres du commandant Méquet. Vingt-neuf traités d'alliance, signés avec les principales peuplades du pays, furent le fruit de cette audacieuse tentative. — Ces fragiles traités ne durent-ils pas rappeler à notre intrépide confrère ceux que la médecine fait parfois avec la maladie et la mort ? — Pendant plusieurs mois il eut à soigner la presque totalité des hommes de l'expédition, atteints par les terribles endémies du pays. Il pénétra seul plusieurs fois parmi les sauvages, et courut mille dangers que conjurèrent sa prudence et son sang-froid.

Mais il n'est point de repos pour le médecin de la marine dans ces stations périlleuses où tout repousse et menace l'Européen, où il faut lutter sans cesse avec les

embûches des peuplades inhospitalières et contre les coups plus redoutables encore des épidémies. En 1847, Foussal est chargé du service médical du brick la *Cigogne*. Une épidémie de cette mystérieuse et terrible affection qu'on appelle improprement la *colique végétale*, et dont notre science n'a pu encore déterminer la véritable nature, vient s'abattre sur l'équipage dont pas un homme n'est épargné. Par un bonheur providentiel, dont le secret est peut-être dans l'énergie morale et la passion dominante du devoir, Foussal résiste seul. Les périls et les souffrances dont il est entouré n'altèrent pas un instant la lucidité de son intelligence médicale. Il comprend que le meilleur moyen d'éteindre l'épidémie est de faire abandonner son foyer par l'équipage, de le disséminer et de lui faire respirer un air plus pur. Il obtient l'autorisation d'établir une ambulance sur l'île des Princes, et là, pendant trois mois, au milieu de ses compagnons presque agonisants, il lutte contre le fléau. Une brillante victoire couronna cette constance héroïque : sur quatre-vingt-quinze malades il n'en perdit que six, et l'équipage put reprendre la mer. Ce succès était-il seulement un hasard heureux ? Non, car, dans les mêmes parages, la corvette l'*Espadon* voyait son équipage décimé, et était forcée de rentrer en France pour le renouveler.

En écoutant, Messieurs, le récit de ces dramatiques aventures, ne vous vient-il pas involontairement à l'esprit une comparaison ? Ne songez-vous pas à ces premières années de vos études que vous avez peut-être trouvées rudes plus d'une fois, et qui n'étaient que douceurs auprès des épreuves que nous venons de raconter ? Moins heureux que nous, Foussal n'apprit pas à se familiariser avec les premiers éléments et les pénibles spectacles de notre pro-

fession au milieu des cours et des cliniques, guidé par la clarté d'un enseignement méthodique et soutenu par l'attrait d'une parole éloquente. C'est seul, sans aide et sans guide, sous des cieux incléments, au milieu de ces maladies qui semblent emprunter au soleil des tropiques son ardeur dévorante, c'est à cette rude école que notre frère apprit les difficiles problèmes de la science et les mâles vertus de la profession.

On comprend combien d'observations et d'aperçus intéressants une pareille expérience des maladies propres à la côte d'Afrique avaient dû fournir à un homme aussi intelligent que Foussal. Ses remarquables rapports, autant que ses services, lui valurent, de la part de ses chefs, trois présentations pour la décoration de la Légion-d'Honneur; malheureusement ces présentations arrivèrent en France au milieu des troubles de 1848, pendant la suspension momentanée de l'ordre. Un inspecteur-général du service de santé de la marine, M. Fouilloy, renouvela la présentation après le 10 décembre. Mais des services plus anciens durent avoir la priorité. Rentré alors dans la vie civile pour reprendre ses études médicales, Foussal ne revendiqua point la juste récompense de ses services, et ils furent oubliés.

Et pourtant l'ardeur de son zèle n'était ni épuisée ni découragée. L'épidémie cholérique de 1849 survint; Foussal s'empresse de se mettre à la disposition de l'autorité municipale du premier arrondissement de Paris. A la fin de l'épidémie, il fut compris dans les récompenses accordées aux étudiants en médecine qui s'étaient plus particulièrement distingués. Sur la proposition du ministre de l'agriculture et du commerce, le Prince-Président lui décerna une médaille d'argent.

M. Foussal reçut son diplôme de docteur en 1849. Rentré au sein de sa famille, il apporta dans l'exercice de la médecine civile ce dévouement, cette ardeur généreuse qui avaient signalé sa carrière militante.

Son intelligence, la position considérable qu'il s'était faite et l'estime qui l'entourait, devaient le désigner aux dépositaires de l'autorité publique et au choix de ses concitoyens. Appelé à la mairie de Beaumont, et nommé membre du conseil d'arrondissement, il remplit ces fonctions avec le zèle et la distinction qui étaient le partage de son caractère et de son esprit. Mais il ne devait pas jouir longtemps d'une position si bien acquise et si légitimement méritée. Atteint d'une maladie aiguë, qu'avaient peut-être préparée, de longue main, ses fatigues et ses travaux, il succomba malgré les soins les plus intelligents et les plus dévoués.

Ainsi que cela arrive presque toujours ici-bas, et surtout dans notre pénible profession, Foussal est mort au moment de recueillir la moisson semée par le labeur et le sacrifice; il est tombé, comme tant des nôtres, dans la maturité du talent et de l'expérience, aux portes du bonheur, la main étendue sur les justes récompenses promises à une vie d'honneur et de travail.

Que son souvenir reste parmi nous, messieurs, comme une tradition à recueillir, comme un de ces exemples qui honorent et qui engagent notre profession!

Nous avons aussi entendu le rapport de M. le docteur Séguy, notre trésorier, qui administre nos finances avec tant d'ordre et de sagesse. C'est le cas de rappeler ces paroles de notre Vice-Président, M. le docteur Galy : « Nous sommes riches, car nous pouvons faire du bien. »

Compte de Gestion de l'année 1865, présenté à l'Assemblée générale des médecins de l'Association médicale de la Dordogne, le 10 juin 1866, par M. le docteur Séguy.

Messieurs et chers confrères,

Au 1^{er} janvier 1865 la Société médicale de la Dordogne avait à sa disposition la somme de 2,032 fr. 05 c., pour commencer l'exercice de l'année.

J'ai reçu les cotisations de quatre-vingt-un membres ; la Société se composant de quatre-vingt-deux membres, il est pénible de vous dire que nous avons un de nos confrères qui est dans l'indigence et auquel il faut donner des secours depuis deux ans ; j'ai pensé qu'il ne serait pas convenable de porter la cotisation aux recettes.

J'ai donc reçu 1,050 fr., plus 74 fr. 32 c., montant des intérêts des fonds placés à la caisse d'épargne de Périgueux.

TOTAL des sommes..... 3,152 fr. 37 c.

Payé pendant l'année 1865, SAVOIR :

1 ^o A un confrère malheureux.....	100	»
2 ^o A M. Boucharie, imprimeur.....	78	»
3 ^o A M. Guibert, secrétaire, pour divers déboursés.....	31	85
4 ^o A M. Sudrie, menuisier, pour une armoire.....	100	»
5 ^o Versé dans la caisse de l'Association générale des Médecins de France.....	181	»
TOTAL des dépenses.....	491	05

A déduire sur la somme de..... 3,152 fr. 37 c.

Reste la somme de 2,661 fr. 32 c. pour couvrir les frais de l'année courante.

Périgueux, le 10 juin 1866.

Le Trésorier, A. SÉGUY.

M. le docteur Guichemerre nous a lu un travail très-intéressant sur les faits d'exercice illégal de la médecine pratiqués dans le département, et en particulier par un rebouteur de la pire espèce, sur l'industrie duquel notre commission administrative a fait une enquête sévère.

Vous nous avez donné pleins pouvoirs pour le poursuivre devant les tribunaux, et nous avons l'espoir que votre attente légitime ne sera pas trompée.

M. le Président a rappelé aux membres présents qu'ils sont instamment priés de soumettre à la commission administrative les faits d'exercice illégal qui viendraient à leur connaissance. L'Association veille ;

elle en a déjà, par des démarches officieuses, fait cesser un grand nombre, et elle arrivera, avec de la persévérence et du temps, à réduire cette plaie, sinon à la faire disparaître entièrement.

Nous nous sommes occupés également de la proposition de M. Simon, de former au sein de notre association départementale des comités d'arrondissement et de canton.

Les idées de M. Simon mises en pratique donneront une vie nouvelle à l'Association, mais on ne saurait les étudier avec trop de maturité, aussi n'a-t-on pris aucune décision, et aujourd'hui même vous aurez encore à les étudier.

Dans chacune de nos réunions, nous voyons nos rangs s'accroître. Quelques confrères déjà vieillis dans la pratique de leur art, et qui dès le début s'étaient tenus à l'écart, viennent nous apporter le tribut de leurs lumières et leur expérience. De jeunes docteurs, les bienvenus dans la carrière, viennent nous offrir le concours de leur ardeur et de leur dévouement.

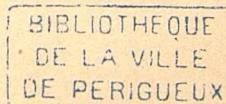
Nous en avons besoin, car la mort a fait des vides parmi nous. Nous avons perdu notre confrère Charles Landre, d'Eymet, qui n'a connu que les épines de la profession. Nous avons perdu le docteur Foussal, de Beaumont, dont M. Bardy-Delisle nous a retracé la biographie. J'ai passé depuis cette époque à Beaumont. Quels regrets, messieurs, et comme on est fier d'appartenir à une profession qui permet à un homme de faire tout le bien qu'a fait le docteur Foussal.

Nous devons mentionner la démission de M. le docteur Chevallier, qui se retire parce que son âge avancé l'empêche d'assister à nos réunions. Un bon souvenir au docteur Chevallier.

En dehors de ses séances, la Société vit et par les études particulières de ses membres, ainsi que vous pouvez en juger par l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, et par les travaux de sa commission administrative, qui se réunit chaque fois qu'un confrère lui demande un avis, un aide, un appui. C'est ainsi que nous avons pu venir au secours d'un confrère malheureux.

C'est ainsi que dans de graves questions d'honoraires, nous avons donné notre avis avec l'autorité que donne une force collective considérable; comparez ce qui existe avec l'ancien état de choses, et dites s'il n'y a pas lieu de nous réjouir et de nous écrier : *Novus nascitur ordo.*

Après cette lecture, M. le Président communique à l'assemblée le projet de formation d'une Société de Médecine dans le département. Il fait ressortir tous les avantages que les Médecins du département pourraient retirer de ces réunions où ils se communiqueraient réciproquement



leurs idées théoriques et les résultats, si souvent perdus, de leurs travaux et de leur expérience personnels.

M. Guichemerre fait observer, à l'appui de sa proposition, que le département de la Dordogne est en ce moment dans les meilleures conditions pour la réussite d'une société de cette nature. Les jeunes Médecins y sont en nombre considérable et tous désireux de s'instruire et de se perfectionner. De plus, l'union de leurs faibles ressources et de quelques dons éventuels leur donnerait la facilité de créer une bibliothèque et un arsenal chirurgical, que les Médecins, livrés à leurs ressources individuelles, sont incapables de se procurer.

Quelques Membres objectent à cette proposition que le département est très-étendu, les communications difficiles, et que la Société aurait les plus grandes difficultés à se réunir.

D'autres verraient avec peine supprimer, à la fin des séances, ces conversations scientifiques qui ont pour eux le plus grand intérêt, et qui ont attiré à l'Association un grand nombre d'adhérents.

Enfin ils se demandent pourquoi on ne se contenterait pas de réunions scientifiques après chaque séance, qu'on pourrait prolonger ou reporter au soir ou au lendemain s'il y avait lieu.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Roby, Picaud, Duteuil et Lacrouzille, l'Association regrette de ne pouvoir s'associer à la proposition de M. Guichemerre, et décide qu'une séance scientifique aura lieu une heure après la clôture de chaque séance professionnelle.

Du reste, les auteurs de la proposition pourront la renouveler, dans des conditions plus avantageuses, devant

le comité d'arrondissement de Périgueux quand son organisation sera terminée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de M. Simon, relative à la formation de comités cantonaux.

M. Guilbert approuve pleinement l'idée de M. Simon. Il croit, comme lui, que certains cantons, étant en quelque sorte agrégés par des intérêts communs et des communications faciles, pourraient former le noyau de comités dont les travaux seraient utiles à l'Association et au corps médical.

M. Simon insiste sur le but confraternel de ces comités, qui, en mettant souvent en contact les Médecins de même localité ou de localités voisines, les apprendraient à se connaître et à s'estimer mutuellement.

M. le Président croit l'idée de M. Simon excellente, surtout à ce point de vue, que les questions proposées seraient l'objet de plusieurs études sérieuses par les comités d'abord, par l'assemblée générale ensuite, et qu'ainsi les délibérations seraient plus approfondies.

M. Guichemerre fait observer que l'Association ne comprend qu'un certain nombre de membres par arrondissement, à peine treize ou quatorze; et que chaque canton, ne contenant en moyenne que deux ou trois Médecins, dont la majeure partie même sont retirés de la vie active; dans l'immense majorité des cantons, la formation de ces comités serait impossible. — Il serait d'avis de limiter d'abord ce projet aux arrondissements. — Chaque arrondissement formerait un comité à part qui serait présidé par le membre de la commission administrative de cet arrondissement. M. Simon se rallie aux chambres

d'arrondissement, mais il tient à ce que les délégués soient nommés par les comités.

M. Duteuil rappelle que cette question a déjà été longuement discutée dans la dernière séance, qu'elle a donné lieu à un vote par lequel l'Assemblée a renvoyé la question à la commission administrative; il propose qu'elle l'étudie de nouveau, qu'elle présente un rapport à la prochaine réunion où l'Assemblée prendra alors une détermination définitive. Ces propositions sont adoptées.

M. le docteur Achille Simon, de Ribérac, lit un travail sur les difficultés auxquelles est soumise l'admission d'urgence des malades indigents des communes rurales dans les hôpitaux des petites villes, et propose d'y remédier au moyen de ressources qu'on créerait en imposant aux communes le vote de centimes additionnels pour l'assistance hospitalière, comme il en existe déjà pour les chemins vicinaux et pour l'instruction primaire.

Avec trois centimes, comme pour l'instruction primaire, les ressources de tous les hôpitaux de France seraient immédiatement élevées au niveau des besoins, mais il serait rigoureusement nécessaire que le pouvoir exécutif pût imposer ces centimes d'office aux communes qui refuseraient de les voter.

Des réflexions sont présentées par plusieurs membres sur le travail de M. Simon.

M. le docteur Bardy-Delisle, président, après avoir résumé les points principaux du travail de M. Simon et la discussion qui en a suivi la lecture, propose à l'assemblée la résolution suivante, qui est votée à l'unanimité.

« L'Association médicale, qui a déjà étudié les moyens
» d'assurer les secours médicaux à domicile aux mala-

» des indigents des communes rurales, et sous la réserve
» de la prééminence qui doit toujours être donnée, en
» matière d'assistance publique, à cette nature de secours,
» donne son entière approbation à la pensée d'humanité
» qui a inspiré le travail de M. le docteur Achille Simon,
» et se permet de recommander, à la sollicitude de l'admi-
» nistration, et le but de ce travail et les moyens d'appli-
» cation qu'il propose. »

La séance est levée à cinq heures.

Le soir, un banquet, auquel ont assisté tous les membres présents à la réunion, a terminé dignement cette fête de famille.

Plusieurs toasts ont été portés, et notamment : à nos confrères de Nontron, par M. le Président ; à la prospérité de l'Association, par M. Guilbert ; à MM. les médecins étrangers à l'arrondissement de Nontron, par M. Profit, etc.

Assemblée générale du 9 janvier 1867,

Sous la présidence

DE M. LE DOCTEUR BARDY-DELISLE.

La séance est ouverte à une heure.

Étaient présents : MM. Bardy-Delisle, Galy, Chaumel du Planchat, Boissat-Mazerat, de Valbrune, Jaubert, Frut, Dutard, Jude Lacombe, Piotay, Chayron, Vergnol, Mercier, Léger, Linarès (d'Agonac), Linarès (de Limeuil), Gaillard-Lacombe, Boissarie, Moreau (de Saint-Apre), Prat, Laporte, Lacrouzille, Bonithon, Rousselot, Profit, Labrousse, Picaud, Laroche, Guilbert et Guichemerre.

M. le Président annonce à la Société que M. le docteur Delmas, directeur de l'établissement hydrothérapeutique de Longchamps, assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique à la Société :

1^o Le résultat favorable de la délibération de la commission administrative sur la présentation de M. le docteur Labrousse (de Mussidan), et de M. Vergnol, officier de santé au Pizou. Ces deux confrères sont admis à l'unanimité.

2^o La démission de M. le docteur Duteuil, de Javerlhac, qui a quitté le département.

3^o Diverses communications du conseil général relatives à l'exercice illégal de la médecine.

4^o La consultation de M. Guerrier, conseil judiciaire de l'Association, relative à l'affaire Labrugère.

5^o Le compte rendu des délibérations de la commission administrative.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le travail de M. Simon, relatif à la formation des comités cantonaux.

M. Guichemerre, rapporteur de la commission administrative, chargée d'étudier la question, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Lorsqu'il y a deux ans, à cette époque, nous étions réunis en grand nombre dans cette enceinte pour discuter les intérêts vitaux de notre profession, une voix éloquente s'est élevée du sein de notre Assemblée pour plaider, avec une nouvelle énergie, la cause de l'union et de la confraternité médicales.

M. Achille Simon nous présentait un travail conçu dans les idées les plus généreuses et dont les conclusions, quoique n'étant pas toutes réalisables dans la pratique, contenaient le germe d'une organisation féconde, qui a éveillé, de prime abord, les sympathies de l'Association, et dont je vais avoir l'honneur de vous exposer les détails.

Le travail de M. Simon a pour base une idée incontestable, c'est qu'une Association médicale, formée dans toute l'étendue d'un grand département, ne peut étudier avec fruit que les questions d'intérêt général et professionnel, questions rares, et ne répondant pas d'ailleurs à tous les besoins.

Cela est tellement vrai, Messieurs, qu'un grand nombre d'entre nous, soit par suite de la longueur des distances, soit par suite de la difficulté des communications, n'ont jamais assisté à nos séances; et cependant je ne doute pas qu'ils n'eussent été très-heureux de prendre leur part des discussions intéressantes qui s'y sont produites, et, en nous apportant le fruit de leur expérience, qu'ils n'eussent augmenté d'autant le poids de nos délibérations.

Il y a donc, Messieurs, dans notre organisation une lacune, et c'est cette lacune, sur laquelle M. Simon a particulièrement insisté, et qu'il a proposé de combler par la formation de comités cantonaux et de chambres d'arrondissement.

Votre commission administrative a été chargée, à deux reprises différentes, d'étudier cette question et de vous en présenter un rapport. Elle l'a fait avec tout l'intérêt que méritait une proposition de cette importance, et, sans avoir adopté toutes les conclusions de M. Simon, elle s'est arrêtée

à la formation de comités d'arrondissement qu'elle croit de nature à satisfaire toutes les exigences, et à répondre d'une manière aussi complète que possible aux idées de l'auteur du projet.

Déjà, dans la dernière Assemblée générale tenue à Nontron, l'Association, d'accord en cela avec la commission administrative, n'avait pas pu s'arrêter à la formation de comités cantonaux.

Certains cantons, en effet, n'ont pas de Médecins, beaucoup n'en ont qu'un très-petit nombre, et dans ces conditions, un comité n'aurait pas d'existence possible.

De plus, l'Association ne compte dans chaque arrondissement que douze ou treize membres, et il faut au moins ce nombre pour que les délibérations d'une Société aient une portée suffisante.

Enfin, Messieurs, les questions que nous sommes appelés à discuter ne sont pas tellement localisées qu'elles ne puissent intéresser au moins tous les Médecins d'un même arrondissement.

Nous vous proposons donc la formation d'un comité dans chaque arrondissement.

Mais ces comités, par qui seront-ils présidés?

La commission se trouvait ici, Messieurs, en face d'un problème difficile à résoudre, et dont la solution, dans un certain ordre d'idées, aurait pu compromettre de la manière la plus grave l'autorité et l'avenir de l'Association.

Il fallait de toute nécessité que le Président appartint à l'Association d'une manière immuable, et d'un autre côté, les comités d'arrondissement ne pouvaient délibérer avec le calme et l'autorité nécessaires, qu'en ayant à leur tête un homme possédant leur sympathie et leur confiance.

Pour concilier ces deux idées, votre commission administrative a décidé, sauf votre approbation, que les comités seraient présidés par les membres de la commission administrative de leur arrondissement, et qu'à l'avenir ces fonctionnaires seraient nommés par les membres de l'Association résidant dans cet arrondissement.

Cette décision, Messieurs, serait en opposition formelle avec nos statuts qui veulent que les membres de la commission administrative soient nommés par l'Association. Aussi nous sommes-nous réservés le droit de soumettre leur élection à un second scrutin, en Assemblée générale, qui ne sera, selon toute apparence, qu'un vote confirmatif.

Tel est, Messieurs, l'ensemble du projet que la commission administrative m'a chargé de vous soumettre. A M. Simon appartient l'honneur de l'avoir proposé, et à notre Association celui d'en avoir donné l'exemple aux autres Sociétés locales.

Une nouvelle existence va commencer pour la Société. Les membres que les circonstances ont tenus éloignés d'elle vont s'y rattacher avec plus d'ardeur, et nous avons la ferme espérance que cette nouvelle union de nos cœurs et de nos travaux produira, pour elle, les meilleurs résultats.

Voici quelles sont les conclusions de la commission administrative :

ART. I. Il sera formé dans chaque arrondissement un comité composé de tous les membres de l'Association résidant dans cet arrondissement, avec cette réserve que, si le besoin s'en fait sentir, on pourra former plus tard dans les arrondissements un ou plusieurs comités cantonaux.

ART. II. Ces comités seront présidés par le plus âgé des membres de la commission administrative de l'arrondissement, le plus jeune remplira les fonctions de vice-président; le secrétaire sera nommé par le comité.

ART. III. Le comité présentera, à la suite d'une élection préparatoire, les membres de la commission administrative de son arrondissement au vote de l'Assemblée générale.

ART. IV. Par exception, il pourra être permis à un membre résidant dans un arrondissement de faire partie du comité d'un arrondissement voisin. Ce choix sera préalable et définitif, il devra être notifié à la commission administrative avant la formation des comités.

ART. V. Les fonctions de ces comités sont les suivantes :

1^o Etude des questions médicales ou professionnelles spéciales à leur circonscription ;

2^o Propositions à faire à l'Assemblée générale. Ces propositions ne pourront être mises à l'ordre du jour qu'après avoir été préalablement soumises à la commission administrative, tout en laissant à chaque membre la faculté de faire des propositions à l'Assemblée générale, en vertu de son initiative individuelle comme membre de cette Assemblée ;

3^o Etude des questions qui leur seront soumises par l'Assemblée générale ou la commission administrative, et production des renseignements qui leur seront demandés ;

4^o Les procès-verbaux des délibérations seront envoyés à la commission administrative au moins un mois avant chaque Assemblée générale.

Après cette lecture, la discussion s'ouvre successivement sur chacun des articles du projet.

A propos de l'article 1^{er}, M. Simon n'admet pas la rédaction de la commission, qui semble exclure des comités les médecins ne faisant pas partie de l'Association; il voudrait au contraire que tous les médecins de l'arrondissement puissent en faire partie. Quelques membres font observer que l'Association, créant des comités, ne peut songer évidemment à d'autres médecins qu'à ceux qui ont adhéré à ses statuts. M. Galy espère que la formation de ces comités amènera l'adhésion d'un grand nombre de nos confrères, il propose un amendement qui

pourrait être mis à la suite de l'article 1^{er}. Cette modification est adoptée.

Les articles II et III donnent lieu à des observations d'un grand nombre de membres. MM. Chaumel, Moreau et Simon s'élèvent contre la présidence confiée au membre de la commission administrative; ils croient plus convenable, surtout au point de vue de l'unité des délibérations, que le bureau du comité soit nommé par lui.

M. le Président fait observer que ce serait alors un véritable morcellement de l'association, et que d'ailleurs les statuts s'y opposent d'une manière formelle.

Quelques membres répondent que ces comités ne sont autre chose que des commissions locales, analogues aux commissions permanentes de certaines sociétés scientifiques, qu'il sera toujours facile de les rattacher à l'Association par la nature de leurs travaux et par la non-existence d'un budget spécial. Les articles II et III sont adoptés avec modifications.

L'article IV a paru offrir quelques dangers à plusieurs membres; M. Boissarie déclare qu'il le trouve en contradiction avec l'économie générale du projet, qui n'a d'autre but que de lier entre eux les médecins d'un même arrondissement, et que sans aucun doute toutes les fois que les circonstances le demanderont, les sociétaires se porteront de préférence vers les arrondissements les plus favorisés, sous le rapport de l'importance ou de la facilité des communications.

M. Guichemerre fait observer que cet article a été ajouté sur la demande de certains membres, que leur domicile et la nature de leurs occupations éloignent considérablement du chef-lieu de leur arrondissement. L'article IV est rejeté.

L'article V est adopté et devient l'article IV.

L'assemblée vote ensuite l'ensemble du projet ainsi modifié :

I. Il sera formé dans chaque arrondissement un comité composé de tous les membres de l'Association résidant dans cet arrondissement, avec cette réserve que si le besoin s'en fait sentir on pourra former plus tard dans les arrondissements un ou plusieurs comités cantonaux. Tout Médecin qui voudra faire partie du comité d'arrondissement devra avoir adhéré ou adhérer à l'Association.

II. Le bureau sera composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire nommés par le comité.

Le bureau du comité d'arrondissement de Périgueux sera le même que le bureau de la Société.

III. Le président et le vice-président des comités devront être proposés à l'Assemblée générale comme membres de la commission administrative pour leur arrondissement respectif.

IV. Les fonctions de ces comités sont les suivantes :

1^o Etude des questions médicales ou professionnelles spéciales à leur circonscription ;

2^o Propositions à faire à l'Assemblée générale. Ces propositions ne pourront être mises à l'ordre du jour qu'après avoir été préalablement soumises à la commission administrative, tout en laissant à chaque membre la faculté de faire des propositions à l'Assemblée générale, en vertu de son initiative individuelle et comme membre de cette Assemblée ;

3^o Etude des questions qui leur seront soumises par l'Assemblée générale ou la commission administrative, et production des renseignements qui leur seront demandés ;

4^o Les procès-verbaux des délibérations seront envoyés à la commission administrative au moins un mois avant chaque Assemblée générale.

M. le Président communique à l'Assemblée le tableau des médecins du département, dressé par les soins de la commission administrative, et confié à M. le docteur Guichemerre, secrétaire-adjoint. Ce tableau sera envoyé gratuitement à tous les membres de l'association.

Vu l'heure avancée, l'assemblée remet à la prochaine séance la continuation de la discussion sur les délibérations de la commission administrative.

La séance est terminée par une dissertation de M. Del-

mas sur l'hydrotérapie. M. Delmas expose brièvement les différents systèmes qu'il a étudiés en Angleterre, en Allemagne et dans quelques villes de France; ceux auxquels il s'est arrêté, les modifications qu'il y a apportées et les résultats remarquables auxquels il est arrivé dans le traitement de certaines maladies.

La séance est levée à cinq heures.

Cette séance a été également suivie d'un banquet, auquel ont pris part un grand nombre de nos confrères, et qui a été signalé, comme les précédents, par la cordialité la plus expansive et la plus gaie.

Parmi les toasts qui ont été portés, nous citerons : un toast, chaleureusement développé, au médecin de campagne, par M. le Président, et un autre à MM. les médecins du département, par M. Delmas.

DR GUICHEMERRE,

Secrétaire-Adjoint.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PERIGUEUX

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION MÉDICALE DE LA DORDOGNE.

Approuvée le 20 novembre 1860. — Président nommé le 30 décembre 1860. —
Instituée le 14 octobre. — Agrégée à l'Association générale le 14 octobre 1860.

BUREAU ET COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Président..... **M. Bardy-Delisle**, * d.-m., maire de Périgueux, chirurgien de l'hôpital et des prisons, Périgueux.
Vice-Président..... **M. Galy**, * d.-m., directeur des Musées, médecin du lycée, chirurgien de l'hôpital, Périgueux.
Secrétaire..... **M. Guilbert**, d.-m., Périgueux.
Secrétaire-adjoint. **M. Guichemerre**, d.-m., Périgueux.
Trésorier..... **M. Séguy**, * d.-m., directeur du dépôt de mendicité, Périgueux.

Commission administrative.

MM. Lacombe, d.-m., médecin des épidémies, médecin de l'hôpital, Périgueux.
Valbrune (de), d.-m., conseiller d'arrondissement, Saint-Astier.
Cayla, d.-m., médecin de l'hôpital, Bergerac.
Chayron, d.-m., conseiller d'arrondissement, Villefranche-de-Longchapt.
Arnal, * d.-m., médecin de l'hôpital, Terrasson.
Foulcon-Laborie, d.-m., Rouffignac.
Piotay, d.-m., conseiller général, médecin de l'hôpital, Muis-sidan.
Léonardon-Lapervenche, d.-m., médecin de l'hôpital, Ribérac.
Profit, d.-m., maire de Saint-Pardoux-Larivière, médecin des épidémies, Saint-Pardoux-Larivière.
Picaud, d.-m., médecin de l'hôpital et des prisons, Nontron.

Conseil judiciaire

MM. Raynaud, avocat, Périgueux.
Lacrouzille (Ernest), avocat, Périgueux.

MEMBRES SOCIÉTAIRES.

Arrondissement de Périgueux.

MM. Boissat de Lagrave, * d.-m., conseiller général,
vaccinateur du département, Bourdeilles.
Boissat-Mazerat, d.-m., Bourdeilles.
Bourdeillette, d.-m., Périgueux.
Boyer, d.-m., Négrondes.
Bussière, d.-m., conseiller d'arrondissement, Brantôme.
Chaminade, d.-m., Savignac-les-Églises.
Chaumel du Planchat, d.-m., Périgueux.
Dubois, d.-m., Antoniat, près Périgueux.
Dutard, d.-m., adjoint au maire, Saint-Mayme.
Faguet, d.-m., Hautefort.
Feyfant, d.-m., Génis.
Frut, d.-m., Vergt.
Jaubert, d.-m., Périgueux.
Labat, d.-m., Manzac.
Labrousse de Beauregard, d.-m., Naillac.
Lacrouzille (de), d.-m., Périgueux.
Laforest, d.-m., Brantôme.
Laroche, d.-m., Bassillac.
Laroche, d.-m., Jumillac-le-Grand.
Léger, d.-m., maire de Razac, Razac-sur-l'Isle.
Linarès, officier de santé, Agonac.
Maigne, d.-m., conseiller général, Cubjac.
Mercier, officier de santé, Vergt.
Mongibeaud, d.-m., Cubjac-sur-Hautefort.
Prad, d.-m., médecin du dépôt de mendicité, Périgueux.
Ritouret, officier de santé, Périgueux.
Rousselot, d.-m., Périgueux.

Arrondissement de Bergerac.

MM. Bruneau-Lacaud, d.-m., Prigonrieux.
Brunet, d.-m., Bergerac.
Daugier, d.-m., Issigeac.
Dusumier, d.-m., chirurgien de l'hôpital, Bergerac.
Garrigat fils, d.-m., Bergerac.
Javerzac, d.-m., médecin honoraire de l'hôpital de Bergerac, Queyssac.
Latour, d.-m., Lalinde.
Limousin, d.-m., médecin de l'hôpital, Bergerac.
Linarès, d.-m., Limeuil.
Sacreste, d.-m., Montagnac-Lacrempe.

Simonet de Laborie, d.-m., St-Aubin-d'Issigeac.
Vizerie, d.-m., Issigeac.

Arrondissement de Sarlat.

MM. Blanc-Salvy, d.-m., Labachellerie.
Boissarie, d.-m., Sarlat.
Chayrou, d.-m., Domme.
Ducluzeau, d.-m., Montignac.
Lamothe, d.-m., Bugue.
Laporte, d.-m., Belvès.
Laroche, d.-m., Montignac.
Lombard, d.-m., Terrasson.
Palisse, d.-m., Belvès.
Rey fils, d.-m., Bugue.
Raynal, d.-m., Saint-Cyprien.

Arrondissement de Nontron.

MM. Bossoutrot-Sylvain, d.-m., Javerlhac.
Bonithon, d.-m., Nontron.
Front-Lavergne, d.-m., maire, Lachapelle-Monmoreau.
Grasset-Lagarde, d.-m., Saint-Sulpice-d'Excideuil.
Jude-Lacombe, d.-m., Thiviers.
Laforest-Poumeyrol, de Bussière-Badil.
Millet-Lacombe, d.-m., maire, conseiller d'arrondissement, Mialet.
Roby-Pavillon, d.-m., médecin de l'hôpital, Nontron.
Roubenne, d.-m., médecin de l'hôpital, Nontron.
Sartre, d.-m., Thiviers.
Theulier, d.-m., Thiviers.

Arrondissement de Ribérac.

MM. Beaussenat, d.-m., Sainte-Aulaye.
Bosviel, officier de santé, Neuvic.
Cluzeau-Lanauve, d.-m., Neuvic.
Desgraviers, d.-m., Saint-Aulaye.
Desvergnes, d.-m., Verfeillac.
Herier-Fonelaire, d.-m., Larochechalaïs.
Guillaumon, d.-m., Saint-Laurent-des-Hommes.
Labrousse, d.-m., Mussidan.
Lamarque, d.-m., Monpont.
Larobertie-Sarlandie, d.-m., Ribérac.
Limousin-Lamothe, d.-m., Mussidan.
Moreau, d.-m., conseiller général, Tocane-saint-Apre.
Moreau (Ernest), d.-m., Champagne.

Nadaud, officier de santé, Saint-Barthélemy.

Rougier, officier de santé, Chantérac.

Simon (Achille), d.-m., Ribérac.

Vergnol, officier de santé, au Pizou.

Total, 93 Membres.

